Les principales décisions du Conseil Municipal en 2018

Séance du 05 février 2018.

- Demande de subvention DETR pour les travaux d'aménagement des espaces public extérieurs.
- Le Conseil municipal valide le versement de subventions à diverses associations pour un montant total de 797.75 €
- Mise en place du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP pour les agents titulaires et contractuels
- Le Conseil municipal vote les taux de fiscalité pour 2018 : pas d'augmentation par rapport à 2017.
- Le Conseil municpal valide la convention avec Territoires Vendômois pour la réalisation de prestations de services "Entretien courant des équipements communautaires et des espaces verts associés".
- Le Conseil municipal approuve la convention d'honoraires avec le cabinet Casadéi-Jung pour la réalisation d'une mission d'assistance juridique et contentieuse.
- Une plaque commémorative pour les "combattants d'Afrique du Nord" sera installée lors d'une cérémonie d'inauguration le 24 mars 2018.
- Remplacement de 3 extincteurs par l'entreprise VULCAIN pour un montant HT de 314.54 €.

Séance du 19 mars 2018.

- Approbation du Compte de Gestion 2017 : le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le Receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- Approbation du Compte Administratif 2017 :

* Excédent cumulé de fonctionnement : 332 628.28 €
* Excédent cumulé d'investissement : -104 094.28 €
* Solde négatif des R.A.R. : -4 032.12 €

Affectation des résultats de l'exercice 2017 du budget principal :
 Déficit d'investissement reporté : - 104 094.28 € au compte 001

 Excédent de fonctionnement capitalisé : + 108 126.40 € au compte 1068
 Solde de fonctionnement reporté : 224 501.88 € au compte 002

Vote du budget prévisionnel 2018

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Dépenses	198 015.28	446 895.88	644 911.16
Recettes	198 015.28	446 895.88	644 911.16

- Travaux "rampe en béton désactivé" pour faciliter l'accés aux personnes à mobilité réduite : le devis de l'entreprise Johann maçonnerie est accepté pour un montant HT de 3 751.99 €
- Le Conseil municipal autorise la trésorerie de Vendôme à payer sans ordonnancement préalable divers dépenses (edf, eau, téléphone, internet...)
- Mise à jour de la cartographie cours d'eau : un réexamen et une expertise technique complémentaire du cours d'eau (fossé entre Pinoche et la Roche qui rejoint Villeromain) est demandée auprès des services de l'Etat.

- Le Conseil municipal valide le versement de subventions à diverses associations pour un montant total de 1086.94 €.
- Le Conseil municipal choisit les noms de voie suivants pour le Plessis : rue du Manoir, rue des Noyers, rue des Tilleuls et impasse des Saules.

Séance du 23 avril 2018.

- Création du conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance de la communauté d'agglomération Territoires Vendômois.
- Le conseil municipal valide l'achat d'une vitrine d'affichage extérieur d'un montant de 1 165 € HT auprès de Signalétique Vendômoise
- Le conseil municipal valide le devis de Signalétique Vendômoise d'un montant HT de 1 536.10 €pour 6 plaques de rue et 42 numéros de maison pour le Plessis.
- Un sous-compteur électrique d'un montant HT de 803.44 € sera installé par l'entreprise Thibierge pour pouvoir distinguer la consommation de l'école et de la mairie.
- Le calcul des subventions aux associations s'établiera en fonction du nombre d'adhérents.

Séance du 18 juin 2018.

• Enfouissement des réseaux : présentation du dossier par Mr Florent DERET du SIDELC

La partie prévue dans le Bourg représente 17 branchements, dont 7 ou 8 à terrasser en partie privative.

Le conseil valide le lancement des études afin d'affiner le devis proposé.

- Télétransmission des actes par voie dématérialisée
- Devis peinture bâtiments techniques : le conseil valide le devis de Théodore pour un montant HT de 270.77€.
- Devis rondins de bois pour délimiter la surface engazonnée de la place : le conseil valide le devis de Vriet pour un montant HT de 223.64€.

Séance du 10 septembre 2018.

- Enfouissement des réseaux : convention avec Orange pour l'enfouissement coordonné des réseaux aériens de communications électroniques de Orange et des réseaux aériens de distribution d'électricité établis sur supports communs. Il s'agit d'organiser les relations entre les parties pour la mise en oeuvre pratique des dispositions de l'article L.2224-35 du CGCT dans l'opération d'enfouissement coordonné situé rue du Point du Jour à Crucheray. Le conseil autorise Mme Le Maire à signer la convention.
- Convention FACIL avec Territoires Vendômois : signature d'une convention avec Territoires vendômois pour percevoir la subvention sur les travaux de rampe d'accès handicapé : Attribution d'une subvention de 750€.
- Devis prestation de service pour l'entretien des bouches et poteaux d'incendie pour le contrôle et l'entretien des bouches et poteaux d'incendie par Suez Vendôme, pour une durée de 5 ans au tarif de 795.60 TTC.

• Cimetière : mise en place de la taxe de superposition à partir de la deuxième inhumation au tarif de 50€ et révision des tarifs comme suit :

	15 ans	30 ans	50 ans
Concessions	///////////////////////////////////////	100.00€	150.00 €
funéraires			
Concessions	235.00 €	420.00 €	///////////////////////////////////////
cinéraires			
Caves urnes	110.00 €	180.00 €	///////////////////////////////////////

Jardin du souvenir : 40.00 € pour la dispersion par mise en terre d'une urne biodégradable.

Superposition: 50.00 €

Ces tarifs seront applicables au 11/09/2018.

Séance du 22 octobre 2018.

 Refonte des statuts de la Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois : le conseil de communauté a approuvé à l'unanimité, dans sa séance du 24 sept, le projet de statuts de la communauté

Territoires Vendômois. Compte tenu des modifications législatives intervenues depuis la fusion, compte tenu

des choix effectués par le conseil communautaire dans le cadre du processus d'harmonisation des

compétences, et des propositions du comité de pilotage intérêt communautaire, il semble opportun de

mettre à jour les statuts de la communauté afin de prendre en compte l'ensemble de ces évolutions.

• Approbation du rapport relatif aux mutualisations de services incluant le schéma de mutualisation des

services pour la période 2018-2020 : le projet de schéma de mutualisation des services regroupe

l'ensemble des dispositifs qui concourent à la mutualisation (des groupements de commandes à la

mise en commun de services). Le conseil approuve le rapport relatif aux mutualisations de services

incluant le schéma de mutualisation des services pour la période 2018-2020.

- Indemnité au percepteur 2018 : le conseil accorde à DUPIN Gilles, Receveur municipal, l'indemnité de
 - conseil au taux de 50% pour l'année 2018.
- Décision modificative
 - Attribution de compensation à verser à Territoires vendômois pour le SDIS : mettre 3110€ au compte 739211.
- Arrêt de la cotisation Approlys : le Conseil décide de ne pas renouveler l'adhésion à APPROLYS, à compter du 1^{er} janvier 2019. Un groupement d'achat est prévu dans le schéma de mutualisation.

Séance du 06 novembre 2018.

Travaux 2019 : demande de DSR sur travaux voirie ou effacement des réseaux

Sur proposition de Mme le Maire, le conseil decide de continuer les travaux de voirie sur 2019 et de décaler à

2020 ou plus les travaux d'enfouissement des réseaux. Le devis de l'entreprise Chavigny a été validé pour un

montant HT de 32 945.80€.

Une demande de subvention au titre de la DSR pour 2019 a été actée.